



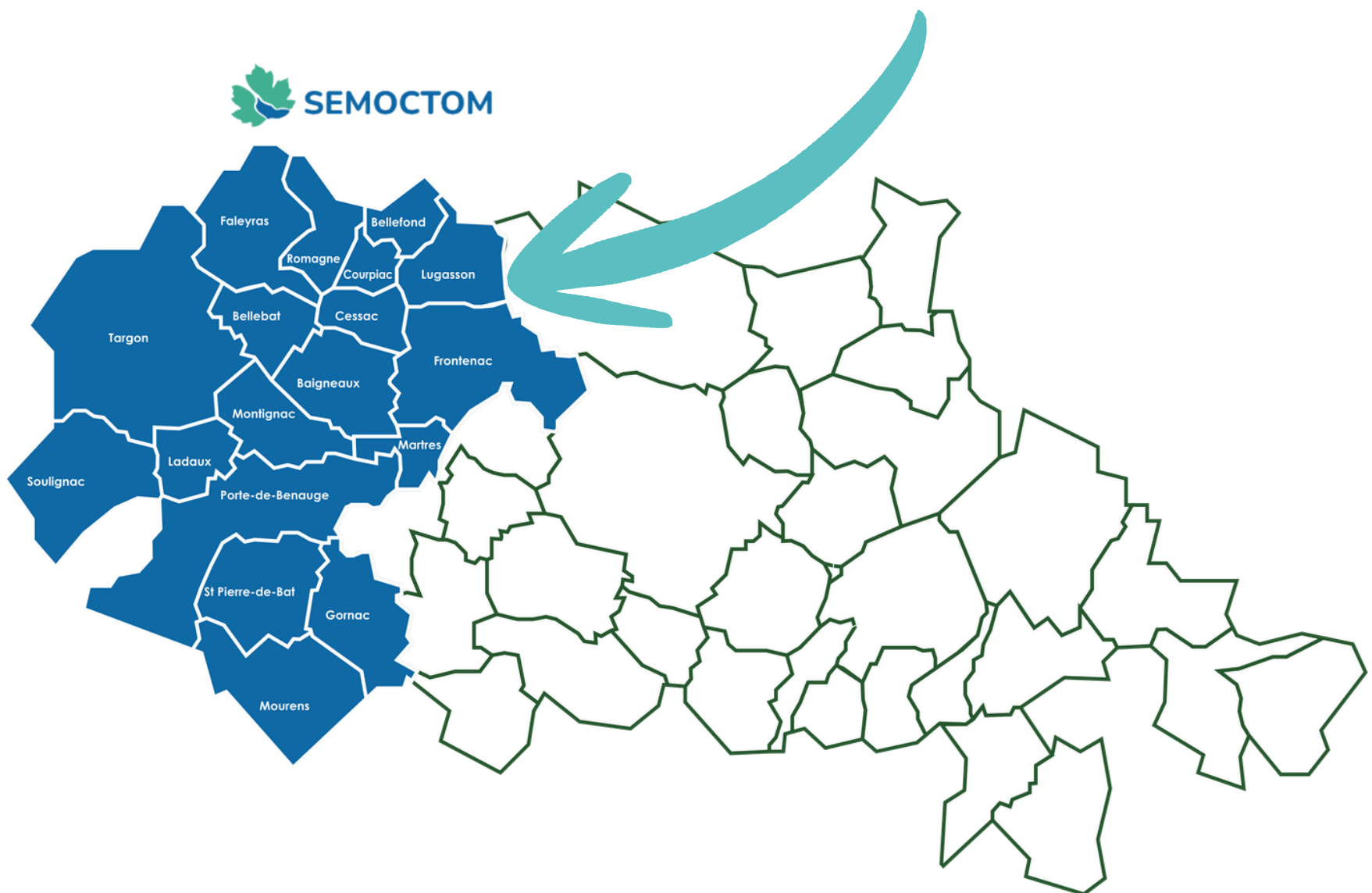
LE GUIDE DE LA TEOM

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères



QUI ?

Les communes concernées



QUAND ?

Quand devrais-je régler cette taxe ?



Taxe due par les propriétaires à réception de la taxe foncière

COMMENT ÇA MARCHE ?

Détail



- Taux votés tous les ans au sein du conseil communautaire
- Montant dépendant de la valeur locative du logement calculée par les services fiscaux
- Indépendant du nombre de personnes dans le foyer

Le calcul du Taux

$$\text{TAUX} = \frac{\text{Recettes attendues par le Semoctom sur la commune}}{\text{Bases prévisionnelles}} \times 100$$

Transmises par la DGFIP

Vous pouvez retrouver le taux correspondant à votre commune sur la délibération DEL_2026_041 du 29 avril 2026

ET POUR MOI...

Que vais-je payer ?



- Éléments à prendre en considération :
 - **Valeur locative de mon bien** >> Visible au verso de l'avis de Taxe Foncière, partie Propriétés Bâties (Base), attention cependant, elle peut évoluer d'une année à l'autre
 - **Taux de la commune**

Formule de calcul

$$\text{MONTANT DE MA TEOM} = \frac{\text{Base locative} \times \text{Taux de ma commune}}{100}$$

Exemple d'estimation de calcul de ma TEOM

$$\frac{1105 \times 16,23}{100} = 179,34 \text{ €}$$

à ajouter à ma taxe foncière

Je suis mensualisé,
je peux adapter
mes mensualités.